

## Des Congrès ouverts, gratuits, libres

Les Congrès sont réservés aux personnels des Collectivités Territoriales.

Ils sont gratuits pour les Collectivités adhérentes, les autres congressistes devront s'acquitter d'une somme de **100 €**.

L'Association prend en charge les frais du Congrès, les 3 repas et l'hébergement des congressistes.

# CoTer Club

[www.coter-club.org](http://www.coter-club.org)

Association loi 1901

Siège social : Hôtel de Ville d'Epinaux-sur-Seine  
Siège administratif :

## CoTer Club

Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet  
93218 St-Denis Cedex  
tél : 01 55 93 55 98  
fax : 01 55 93 55 90  
e-mail: [daniel.rigault@plainecommune.com.fr](mailto:daniel.rigault@plainecommune.com.fr)  
N° SIREN : 424 658 128  
Code APE : 913E

# Saint-Malo



## Les 8 & 9 juin 2004

sur le thème

### Les e-nattendus de la dématérialisation

#### *Mardi 8 juin*

9h30 : Accueil du Président

9h45 : Présentation des sociétés partenaires

10h45 - 12h : Intervention **“ISO 9000”**

14h - 15h30 : Intervention **“dématérialisation”**

17h : Intervention personnalité

19h30 : Soirée de gala

#### *Mercredi 9 juin*

9h - 10h30 : Intervention **“dématérialisation”**

14h - 15h30 : Intervention **“XML - Web services”**

17h : Clôture du Congrès en partenariat avec  
l'Association **Apronet**

— Société Partenaire —



# CoTer Club

15<sup>ème</sup> congrès

sur le thème

**“Les e-nattendus”**

de la

**Dématérialisation**



**Les technologies de  
l'information et de la  
communication  
au service des  
Collectivités Territoriales**

**8 & 9 juin 2004  
SAINT-MALO**

Palais du Grand Large

## L'Association

C'est une structure de réflexion, indépendante, au service des Collectivités Territoriales, où sont confrontées les expériences en matière de solutions informatiques.

Un congrès de deux journées est organisé chaque année, en partenariat avec les acteurs économiques des Collectivités Territoriales.

## La Cotisation :

L'adhésion des Collectivités est fixée à :

**160 €** pour les collectivités de moins de 20.000 hab.

**320 €** pour les collectivités de 20.000 à 60.000 hab.

**480 €** pour les collectivités de plus de 60.000 hab.

## Les membres du Bureau :

**Daniel Rigault**, Président, Plaine Commune

(Communauté d'Agglomération - 93),

**Hervé Rathat**, Trésorier, Ville de Reims,

**Didier Vescovi**, Secrétaire, Ville de Cannes,

**Jean-Luc Bes**, Ville d'Épinay-sur-Seine,

**Philippe Dubost**, Ville de Lyon,

**Guy Schmitt**, Vice-Président, co-fondateur

**Guy Gauthier**, Ville de Brive-la-Gaillarde,

**Philippe Barbotte**, SII Bobigny,

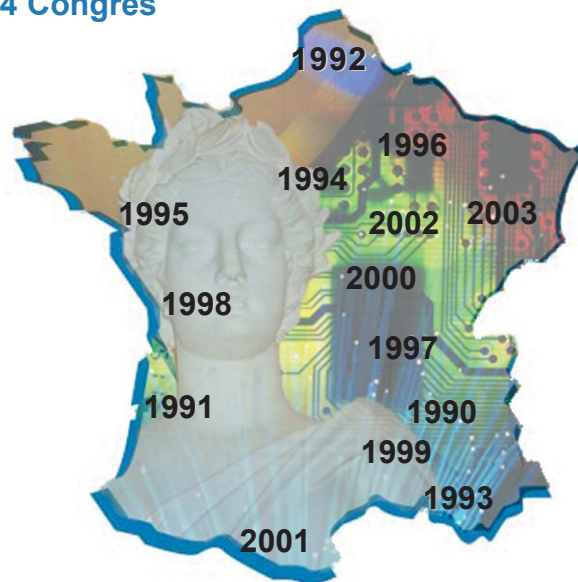
**Daniel Avandetto**, Ville de Villeurbanne

## Des Groupes de Travail

Des groupes de travail se réunissent dans l'intervalle des congrès :

- ♦ en **1999**, réalisation d'une plaquette concernant l'an 2000, en partenariat avec le CNFPT,
- ♦ en **2000**, dossier "sécurité", établi avec les DSI de villes, départements et régions,
- ♦ en **2002**, étude sur "authentification, et signature électronique" avec la société Telindus,
- ♦ en **2003**, groupe de travail sur les "Logiciels libres"
- ♦ en **2004**, groupe de travail sur la dématérialisation (en cours).

## 14 Congrès



- 2003 **Nancy** - "Liberté, Mobilité, Activité"  
2002 **Auxerre** - "TIC et Services publics"  
2001 **Perpignan** - "Les Métiers et les Hommes"  
2000 **Beaune** - "La sécurité, risques et parades"  
1999 **Avignon** - "Les défis du 3ème millénaire"  
1998 **La Rochelle** - "Internet-Intranet, An 2000 & Euro"  
1997 **Lyon** - "L'enfant et l'Euro"  
1996 **Reims** - "Le Multimédia et l'Inter-Communication"  
1995 **Nantes** - "Les réseaux"  
1994 **Versailles** - "Client Serveur - Que choisir ?"  
1993 **Aubagne** "L'informatique de demain - (r)évolutions"  
1992 **Lille** - "L'informatique, la Communication et l'Europe"  
1991 **Arcachon** - "L'évolution des technologies de l'information"  
1990 **Grenoble** - "Comment les Collectivités Territoriales peuvent s'organiser pour créer une structure de réflexion sur les problèmes du futur"

## PAS NOUS...PAS NOUS !!!

Parmi les e-nattendus de la dématérialisation : *le fait de "devenir immatériel"*.

Chers collègues comptez vos côtes et vos neurones, car l'immatériel "ne concerne pas la chair, les sens" mais il confine à "l'incorporel", au "spirituel" ...Ouf !!!

A force d'entendre parler de dématérialisation, avec des points de vue très différents sur son champ d'application, force était de se rapprocher de la prime définition de ce mot. Alors plongeons dans le petit Robert (le nouveau); en fait celui-ci datait de 1993 !

Dématérialisation : nom féminin, évidemment ! comme tout ce qui est complexe et pose question, (note de l'auteur bien physique de cet article) :

- 1 Action de rendre immatériel, fait de devenir immatériel
- 2 Transformer des particules matérielles (d'un corps) en énergie.
- 3 Suppression du support matériel tangible. (La dématérialisation des dossiers grâce à l'informatique. Dématérialisation de la monnaie, des titres)

Déjà, ce que nous mettons au menu comme étant d'actualité remonte à quelques années et semblait résolu puisque défini. Cela devait être trop simple.

Aujourd'hui, remplacer les procédures "papier" par l'échange électronique revient à mettre en œuvre différentes techniques comme la numérisation, la télétransmission et aussi en terme de garantie ou de sécurité la certification et la validation des processus de traitement, les workflows s'appuyant sur des espaces de confiance, des clés numériques etc. Mais il n'y pas que la technique, il y a aussi le droit : conventions entre émetteur et récepteur, le droit de la preuve, bref la "confiance" qui a besoin d'être acquise en sus de la seule réglementation qui imposera une certaine manière d'échanger demain donc de fortes contraintes d'organisation.

N'oublions pas qu'au premier janvier 2005, les collectivités locales devront accepter l'offre dématérialisée d'une entreprise. Retrait de dossiers puis soumission des offres devront pouvoir se faire sous forme numérique. Il faudra préserver le principe d'impartialité et de confidentialité des échanges "matérialisés".

Complexité technique, cadre réglementaire, suspicion face à l'immatériel, la partie n'est pas gagnée. En effet en se plongeant dans la presse qui évoquait ce thème l'an passé, quelques titres évocateurs reflétaient à la fois l'enthousiasme (sic) des acteurs publics à y aller et les avatars qui nous attendent.

" Dématérialisation : messie attendu pour le commerce international "

" Espaces de confiance : du malentendu aux bonnes résolutions "

" Espaces de confiance : intégration et interfaçage sont les principales difficultés "

Malgré tout cela, chacun semble s'engager à grands pas vers la dématérialisation des marchés publics.

N'oublions pas pour autant nos précédentes définitions : il n'y a pas que les MP, certains se sont engagés dans les échanges avec le citoyen (actes d'état civil à Nantes où "le système permet de s'affranchir du délai et des aléas de l'acheminement physique des actes, délai légalement fixé à 3 jours, mais désormais ramené à 5 secondes !"). Voilà une bonne nouvelle !

Alors si vous en voulez d'autres, sachez que le CLUB a créé un Groupe de travail qui œuvre sur ces sujets. Il rendra son verdict prochain lors du Congrès de St Malo, où nous aurons le plaisir d'accueillir un Maire, Alain Risson, grand représentant et "cobaye" de la dématérialisation dans nos collectivités, à moins que d'ici là nous ne soyons plus qu'immatériels, ce que nous ne pouvons nous souhaiter pour l'instant.

Aux dernières nouvelles, aucune réglementation dans les couloirs de l'Assemblée sur notre future immatérialité; ce serait un autre e-nattendu.